

<p><b>Certificat d'adhésion</b></p>	<p><b>Dispositif de signalement des actes de violence</b></p> <p>Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations</p>	<p>N°SIGN-2022-085</p>
-------------------------------------	---	------------------------

**ENTRE**

La collectivité ou l'établissement : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE représenté(e) par son Président, Olivier FERREIRA agissant en vertu de la délibération n°.....en date du .....

**ET**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise (CDG60) , représenté par son Président, Alain VASSELLE agissant en vertu de la délibération n° 22/05/03 du Conseil d'administration en date du 31 Mai 2022,

**ET**

La société ALLODISCRIM (SELAS), agissant en qualité de titulaire du lot 2 du marché 2021- 024 (mise en place pour le compte des CDG62, CDG60 et CDG80 du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes) : prestations de conseils, d'accompagnement et de traitement des situations,

**Il est préalablement exposé :**

La collectivité a adhéré au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes dans le cadre de la convention n°SIGN-2022-085. L'article 3 de cette convention précise que :

L'adhésion par la collectivité au contrat passé entre le CDG60 et le(s) titulaire(s) se déroule en deux temps et donne lieu :

- à la conclusion de la présente convention qui permet notamment à la collectivité ou l'établissement adhérent de bénéficier des outils de recueil des signalements,
- à la signature d'un certificat d'adhésion entre le titulaire ALLODISCRIM chargé des prestations de conseil d'accompagnement et de traitement des situations, la collectivité ou l'établissement et le CDG60.

### **Article 1 : OBJET**

Ce certificat précise les conditions de mise en œuvre des prestations définies aux 4.5 et 4.6 de l'article 4 de la convention précitée et la participation financière correspondante.

### **Article 2 : Identification de la collectivité**

Identification de la collectivité adhérente Bénéficiaire au sens du marché :

<b>Identification de la collectivité adhérente</b>	
Dénomination collectivité adhérente	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE
Numéro SIRET	20007512500019
Adresse	9 rue Henri Breuil
Code postal	60600
Ville	CLERMONT
Tél. (standard)	0344501965
courriel	erwan.menvielle@smbvbreche.fr
<b>Coordonnées contact administratif</b>	
Nom / prénom	MENVIELLE Erwan
Fonction	DGS
Téléphone	0776193835
Courriel	erwan.menvielle@smbvbreche.fr
<b>Coordonnées référent(s) dispositif de signalement</b>	
Nom / prénom	MENVIELLE Erwan
Fonction	DGS
Téléphone	0776193835
Courriel personnel	erwan.menvielle@smbvbreche.fr
Nom / prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel personnel	

### **Article 3 : Entrée en vigueur de l'adhésion et durée**

L'adhésion effective au dispositif qui conditionne le début d'exécution des prestations est fixée à la date de notification du certificat d'adhésion au titulaire. Les agents des collectivités ayant conventionné pourront alors bénéficier de prestations de conseils, d'accompagnement et de traitements de leurs

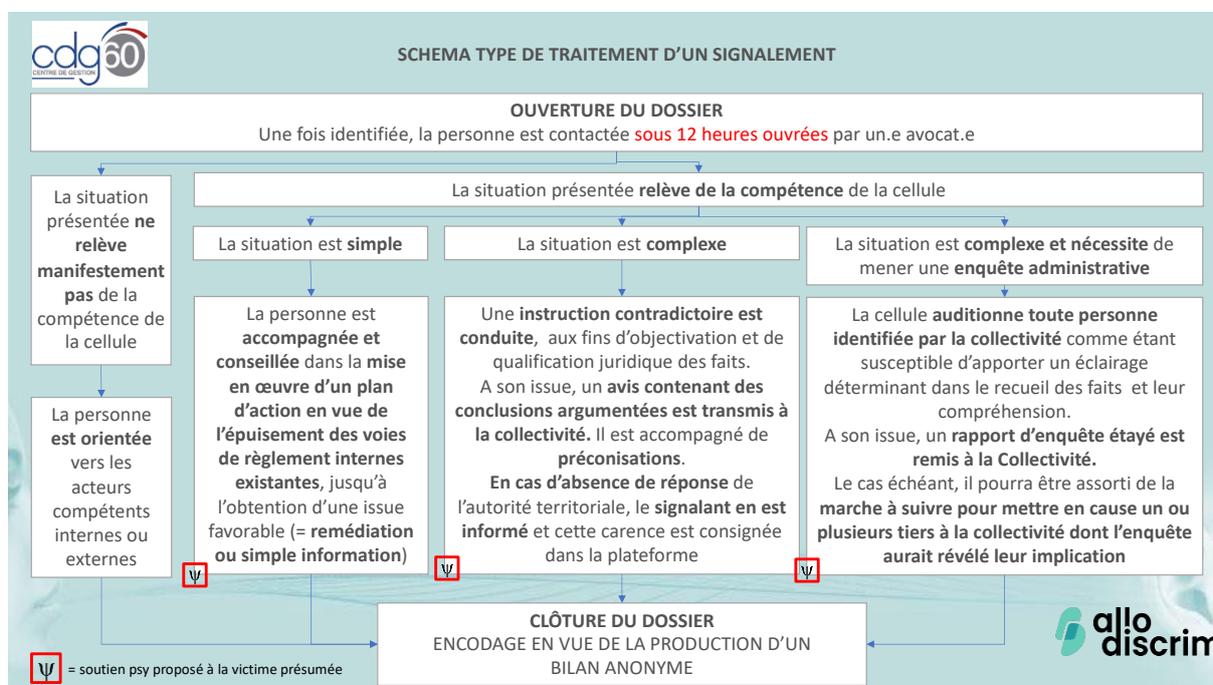
situations et ce jusqu'au terme de la convention, fixée au 27 Mars 2023, renouvelable une fois pour une durée d'un an.

Les situations en cours de traitement à la date de fin du marché ou les nouveaux signalements arrivés avant ce terme seront intégralement pris en charge par ALLODISCRIM et feront, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.

#### Article 4 : Nature des prestations

Les prestations proposées par ALLODISCRIM sont détaillées aux 4.5 et 4.6 de l'article 4 de la convention précitée et permettent de répondre aux obligations qui incombent aux employeurs dans le cadre des 2° et 3° de l'article 1<sup>er</sup> du décret 2020-256 précité.

Le logigramme ci-dessous présente les processus de traitement des situations :



#### 4.1 Prestations obligatoires

La collectivité ou l'établissement s'engage à acquitter les prestations d'orientation, de conseils juridiques et d'accompagnement psychologique selon la tarification prévue à l'article 6 du présent certificat. Le nombre d'heures d'accompagnement est à la discrétion du cabinet ALLODISCRIM. La collectivité ou l'établissement adhérent fixe l'enveloppe annuelle prévisionnelle sur la base des statistiques de signalements fournies par le prestataire : 1 signalement/an à minima pour les collectivités < 100 agents (forfait moyen de 420 €). Pour celles supérieures à 100 agents : nombre de signalement = 1% de l'effectif x coût forfait moyen de 420 €.

#### 4.2 Prestations facultatives et complémentaires

Le marché entre le cdg62 (pour le compte notamment du cdg60) et le cabinet ALLODISCRIM prévoit que la collectivité ou l'établissement peut faire appel au cabinet d'avocats pour assurer une enquête administrative sur demande, selon la tarification établie à l'article 6 du présent certificat, en vue d'assurer le traitement des faits par l'autorité territoriale.

Le cabinet ALLODISCRIM propose également des prestations complémentaires, notamment en matière de bilans personnalisés assortis d'enseignements et de préconisations, ainsi que de réunions de présentations et d'échanges sur les actions correctrices qui pourraient être conduites.

### **Article 5 : Obligations de la collectivité adhérente**

La collectivité adhérente s'engage à :

- Régler dans les conditions définies dans le présent certificat d'adhésion, la rémunération due à ALLODISCRIM,
- Coopérer avec ALLODISCRIM en mettant à sa disposition et à la première demande les éléments utiles à l'exécution de ses prestations.

### **Article 6 : Modalités financières - Rémunération d'ALLODISCRIM**

Les montants relatifs aux prestations exécutées par ALLODISCRIM, sont définis au marché conclu entre le Cdg62 (pour le compte du CDG60) et ALLODISCRIM comme suit :

<b>Tarifs / Conseils unitaires</b>	<b>Prix TTC</b>
1 heure de premier échange avec l'agent	144,00 €
1 heure entretien de soutien psychologique	132,00 €
1 heure d'accompagnement à la qualification juridique des faits	144,00 €
1 restitution écrite des conclusions argumentées à la collectivité	396,00 €
<b>Tarifs conseils / forfaits</b>	<b>Prix TTC</b>
Prise en charge d'un dossier simple (information simple y compris réorientation ou remédiation) SANS soutien psychologique	288,00 €
Prise en charge d'un dossier simple (information simple y compris réorientation ou remédiation) AVEC soutien psychologique d'une heure	420,00 €
Prise en charge d'un dossier complexe (instruction contradictoire sans enquête administrative) SANS soutien psychologique	684,00 €
Prise en charge d'un dossier complexe (instruction contradictoire sans enquête administrative) AVEC soutien psychologique d'une heure	816,00 €
<b>Enquête administrative</b>	<b>Prix TTC</b>
Kit de communication personnalisable enquête	1 080,00 €
Forfait audition jusqu'à 3 interlocuteurs différents (signalant non compris)	432,00 €
Coût par interlocuteur supplémentaire auditionné	144,00 €
Rédaction du compte-rendu d'enquête avec préconisations en matière de protection de l'agent : Moins de 5 auditions *	600,00 €



Rédaction du compte-rendu d'enquête avec préconisations en matière de protection de l'agent : Plus de 5 et moins de 10 auditions *	1 200,00 €
Rédaction du compte-rendu d'enquête avec préconisations en matière de protection de l'agent : A partir de 11 auditions* et jusqu'à 20	1 800,00 €
<b>Bilan quantitatif annuel accompagné d'enseignements et de préconisations, partages des bonnes pratiques, etc...(en fonction de l'effectif d'agents propres à chaque collectivité souhaitant un bilan individuel)</b>	<b>Prix TTC</b>
Jusqu'à 50	300,00 €
Jusqu'à 100	360,00 €
Jusqu'à 250	420,00 €
Jusqu'à 500	480,00 €
Jusqu'à 1000	540,00 €
Jusqu'à 2000	600,00 €
Jusqu'à 3000	660,00 €
Jusqu'à 4000	720,00 €
Jusqu'à 5000	780,00 €
5000 et +	840,00 €

\*un même agent peut être auditionné plus d'une fois

## **Article 7 : Facturation - Conditions de paiement**

Le cabinet ALLODISCRIM présentera ses factures selon le rythme suivant :

- Au 30/31 de chaque mois à partir de la date de la prise en charge de l'agent, pour la totalité de la prestation débutée ou réalisée à cette date,
- A la livraison des enquêtes, des bilans et après la tenue des réunions.

La collectivité ou l'établissement adhérent s'engage à régler le montant des prestations facturées comme suit dans les délais maximaux de paiement définis au marché et par le Code de la commande publique. Le titulaire étant une micro-entreprise, il bénéficie de droit du délai de paiement de 30 jours.

Compte ALLODISCRIM à créditer :

La collectivité s'engage à régler le montant des factures par virements bancaires aux coordonnées bancaires ALLODISCRIM suivantes (et les éventuelles modifications ultérieures) :

- Nom de l'établissement bancaire : CREDIT DU NORD
- Domiciliation : Paris Raspail
- Identification Internationale de la Banque (BIC) : NORDFRPP
- Numéro de compte :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02061	29037800200	91	PARIS RASPAIL

- Identification Internationale (IBAN) : FR76 3007 6020 6129 0378 0020 091

## **Article 8 : Résiliation**

Les adhérents disposent de la faculté de sortir du contrat-cadre chaque année, à la date anniversaire de leur adhésion effective, sous réserve de respecter un préavis de 3 mois, en notifiant au titulaire leur demande par lettre recommandée.

Fait à Beauvais, en trois (3) exemplaires originaux, le

<p>Pour SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE</p> <p>Représenté par Monsieur Olivier FERREIRA</p> <p>Fonction : Président</p> <p>Signature :</p>	<p>Pour le CDG60</p> <p>Représenté par Monsieur Alain VASSELE</p> <p>Fonction : Président</p> <p>Signature :</p>	<p>Pour ALLODISCRIM FRANCE</p> <p>Représentée par Monsieur Max Mamou</p> <p>Fonction : Président</p> <p>Signature :</p>  <p><b>ALLODISCRIM</b> Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 250 000 euros</p> <p>R.C.S. Paris 821 342 880</p>
--	--	--